Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213502370-20251217-D2025_063-DE

Renac

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE RENAC – Ille-et-Vilaine

Séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2025

Date de convocation et affichage : le 10 décembre 2025

Membres du Conseil municipal			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
12	9	2	11

Votes		
Pour	*Contre*	*Abstention*
11	*0*	*0*

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre à 20 h, les membres du Conseil municipal de la commune de RENAC, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. Patrick Baudy, Maire de Renac. La séance a été publique.

Présents : M. Patrick **Baudy-** Mme Soizic **Stroublе-** M. Damien **Guillas** – Mme Anne **Patault** - M. André **Chevalier** – Mme Clarisse **Frangeul** - Mme Sylvie **Morisseau -** M. Joël **Robert -** M. Yves **Sorin -**
Absents excusés : Mme Cécile **Trotel** – M. Philippe **Dardy** -
Absent : M. Kenny **Mesnil**

Pouvoirs : Mme Cécile Trotel à M. Damien Guillas – M. Philippe Dardy à Mme Anne Patault

Secrétaire de séance : Mme Clarisse Frangeul

D2025-063 : RA – RED -Convention de mandat d'encaissement et de reversement de recettes

Dans le cadre de la stratégie Mobilités de Redon Agglomération votée en juillet 2024, le service de transport urbain et de transport sur réservation RED est opérationnel depuis le 1er septembre 2025. Après une période de gratuité jusqu'au 31 octobre 2025, les tarifs votés en Conseil communautaire sont appliqués depuis le 03 novembre 2025.
La Commune de RENAC a été sollicitée pour être dépositaire du réseau RED. Les titres de transport individuels seront proposés à la vente au secrétariat de la mairie.
Afin d'encadrer la vente des titres de transport, une convention de mandat d'encaissement et de reversement des recettes sera instaurée entre le groupe Maury Transports (le mandataire), Redon Agglomération (le mandat) et les dépositaires du réseau RED.

La convention tripartite sera signée entre Maury Transports, Redon agglomération et la Commune de Renac. Elle permet de régir les modalités d'approvisionnement en titre de transport et la collecte des fonds. Le Mandat est conclu pour 4 ans à la date de notification du marché, soit jusqu'au 15 mai 2029.
Seuls les titres unitaires seront vendus par la mairie de RENAC.
Seules les espèces seront acceptées
Le seuil maximal d'encaisse ne pourra pas excéder 1 000 €

Il convient de préciser que la vente de titre par le réseau de dépositaires ne donne pas lieu à commissionnement.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve la convention de mandat d'encaissement et de reversement de recettes telle que présentée en annexe ;
- Donne pouvoir au Maire ou à son représentant, pour signer tout document et prendre toutes les décisions nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Fait et délibéré en séance le 17 décembre 2025

Le Maire
Patrick Baudy

Le secrétaire de séance
Clarisse Frangeul